

**DÉLIBÉRATION N° 2024-2025_034
du conseil d'administration de l'Université Marie et Louis Pasteur**

Séance en date du 14 mai 2025

Point n° 2. « Désignation des vice –présidents »

2.1 Vice-président du Conseil d'Administration

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 40 Quorum : 20	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0
Membres présents : 28 Membres représentés : 9 Total : 37	Suffrages exprimés : 37 Pour : 32 Contre : 5

VU les articles 8.2 et 15 des statuts de l'université Marie et Louis Pasteur.

Descriptif précis

Conformément à l'article 15 des statuts de l'université Marie et Louis Pasteur : « le vice-président du conseil d'administration est choisi parmi les enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs du conseil d'administration, pour la durée de son mandat de membre du conseil. »

Le président de l'université propose la candidature de Monsieur Antoine Perasso.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la désignation de M. Antoine Perasso aux fonctions de vice-président conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur.

Besançon, le 14 mai 2025

Le président,



Hugues DAUSSY

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités

Délibération publiée sur le site internet de l'Université Marie et Louis Pasteur